



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VENDREDI DIX-SEPT AVRIL à dix-huit heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Pierre-Martin CHAZOT, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le VENDREDI DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX.

Etaient présents :

M. PM. CHAZOT - Maire

Mmes et MM. : A.SANCHEZ-BRESSON – P.BOSSARD – A.BOTREL – JP.ASTRUC – A.DUTHILLEUX – S.BLAYAC-LAUNAY - Adjoints.

Mmes et MM. : C.VALLABREGUE-DUPUIS – M.LEMAITRE – P.BUSSET – D.SANCHEZ – V.DONNADIEU – S.NORMAND – F.BELINGUIER – N.ARNAUD – S.LELIEVRE – E.DROSSON – D.SAADA – R.FOULLOY – P.JENAJEAN – L.COURDY – E.VALAT – C.BARRAL – S.FELICI LEMESSAGER – L.DUMONCEAUD – V.ROBIN – V.DELORT - Conseillers.

Absents excusés :

Mmes et MM : L.TARROLLE – L.HENIN – A.CAVANNA – M.JEANJEAN – L.CAUBEL – G.PARMENTIER

Procurations :

L.TARROLLE à A.BOTREL

L.HENIN à A.SANCHEZ-BRESSON

A.CAVANNA à S.LELIEVRE

M.JEANJEAN à R.FOULLOY

L.CAUBEL à JP.ASTRUC

G.PARMENTIER à V.ROBIN

Secrétaire de séance : A.DUTHILLEUX

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Bonsoir à tous. Merci de votre présence. Je vois, nombreuses dans le public pour cette session, à de conseil municipal à Carnon, le premier depuis 3 ans si je ne m'abuse qui se situe donc à Carnon. Je vous prie de m'excuser pour ce, pour ce retard. Euh je vous en donnerai exposition tout à l'heure. Ça me fait très plaisir de vous retrouver l'ensemble des conseillers municipaux de Mauguio Carnon ainsi que le public sur cette édition du conseil à Carnon. On va changer un petit peu le format. Euh on va procéder évidemment à, aux procurations, mais ce sera un conseil municipal raccourci, puisque on va essentiellement voir le sujet des parkings qui nous occupent. L'essentiel des désignations et des éléments d'affaires courantes seront vu sur le prochain conseil municipal, qui sera fixé au 5 mai. Voilà pourquoi ce conseil sera raccourci. Euh, il sera également modifié dans sa, dans sa formulation par rapport à ce qui a pu exister. On commencera, comme d'ailleurs dans d'autres communes sur un état des lieux de ce qui s'est passé depuis notre dernier conseil municipal, les délibérations proprement dites et on terminera avec les prendre actes des décisions qui ont été prises en l'occurrence par mon prédécesseur. Et comme j'ai moi-même été conseiller municipal d'opposition, je sais que les contraintes qui sont les vôtres, là je m'adresse aux conseillers municipaux d'opposition et donc comme j'y étais favorable, j'y serai également favorable qu'il y ait une partie de questions diverses qui soient réservé à la fin. En revanche, pour les prochains conseils municipaux, je vous demanderai afin0 que nous puissions préparer les réponses de nous les adresser 48 heures à l'avance. Voilà pour le formalisme de ce premier, j'allais dire conseil municipal qui a lieu puisque le dernier était d'investiture. Donc nous allons procéder d'abord au niveau des pouvoirs. Donc Madame Laurette CAUBEL déclare donner pouvoir à Jean-Philippe ASTRUC, Monsieur Arnaud CAVANNA à Sylvain LELIEVRE, Monsieur Laurent HENIN à Madame Ariane SANCHEZ-BRESSON. Madame Lydie TARROLLE à Alexia BOTREL. Marie JEANJEAN-SERANE donne procuration à Rémy FOULLOY et je crois qu'il y en avait une également pour Monsieur Gilles PARMENTIER qui donne pouvoir à Madame Véronique ROBIN. Écoutez, nous allons pouvoir procéder. Alors, avant de passer au procès-verbal et au conseil municipal en lui-même, je souhaitais faire état des derniers éléments qui ont eu lieu depuis ce conseil, le dernier conseil municipal d'installation qui avait lieu le 27 mars. Ce même 27 mars, nous faisons une passation de pouvoir avec le maire précédent, Monsieur Yvon BOURREL, qui était en salle des mariages, une cérémonie ouverte à l'ensemble de la population. Cérémonie au cours de laquelle était présent un bon nombre de maires et adjoints de villes de l'agglomération du Pays de l'Or ainsi que de nos villes amies voisines qui nous avaient fait le plaisir d'être là pour cette passation républicaine avec Monsieur BOURREL. Ensuite évidemment nous avons eu la tempore du 27 au 29 mars avec la course Camarguaise où nous avons pu honorer la famille Rouquette à cette occasion. Un bureau des maires s'en est suivi le 31 mars où nous avons justement évoqué les sujets de l'avenir de l'agglomération du Pays de l'Or. Le 2 avril, il y avait l'ouverture de l'Eurocup à Carnon avec les représentants de la région et du département. Le 3 avril, nous avions dans cette même salle la réunion publique pour les premières annonces concernant le stationnement précisément à Carnon puisque vous le savez, il fallait prendre des décisions puisque l'application des dernières délibérations passées s'appliquait de droit au 1er avril. Ensuite, le 5 avril, il y avait la remise des prix du tournoi de Pâques de foot de l'US Mauguio Carnon. Nous avons le 7 avril la rencontre avec la rectrice qui nous a fait le plaisir de venir à la mairie de Mauguio Carnon. Le conseil d'agglomération du 8 avril qui a permis l'élection de Stéphan ROSSIGNOL, président de l'agglomération des Pays de l'Or et ainsi que les vice-présidents, moi-même pour la première vice-présidence et Monsieur Sylvain Lelièvre ici présent pour la 6e vice-présidence respectivement pour les commissions économiques et attractivité. J'en profite pour saluer à cette occasion la position des de l'ensemble des présents au niveau de l'agglomération du pays de l'or puisqu'il y a eu une unanimité qui a été votée, ce qui montre un une volonté manifeste de travailler en commun au niveau de l'agglomération du Pays de l'Or. Alors, je crois que j'ai accroché la commission de Monsieur Lelièvre. C'est bien la commission territoire et habitat. Ensuite nous avons le 11 avril les rencontres généalogiques et les rencontres qui sont...donc c'était la 23e, non la 22e si ma mémoire est bonne un événement majeur sur la ville de Mauguio pour rappeler son histoire et son attachement. Événement qui a duré tout le tout le weekend. La course contre l'oubli qui a eu lieu également le samedi 11 avril où nous avons le plaisir d'avoir Perla Danan qui est la présidente du CRIF Hérault qui a d'ailleurs reçu la Légion d'honneur hier nous a fait le plaisir de de nous inviter. Nous avons le 13 avril à la demande des commerçants de Carnon participé sur sa conclusion à l'assemblée générale des commerçants de Carnon. Le 15 avril, le président de l'aéroport m'a reçu pour évoquer les sujets de l'avenir de la zone de Fréjorgues et de son aéroport. Nous avons également reçu en salle Morastel le 16 avril l'UNRPA de l'Hérault qui se tenait exceptionnellement sur la ville de Mauguio et nous avons euh également aujourd'hui même la réception de Monsieur Jean-Noël BARROT, Ministre des Affaires

Etrangères qui était venu sur notre territoire que j'ai accueilli à l'aéroport et à la CCI. Il continue sa visite sur le territoire de la métropole cet après-midi. Voilà, pour les événements marquants de la ville de Mauguio Carnon auxquels j'ai assisté ou les représentants au niveau de ce conseil municipal durant notre dernier conseil d'installation. Maintenant, nous allons procéder respectivement sur les, le vote du procès-verbal de, du dernier conseil municipal. Y a-t-il des remarques ou commentaires avant de procéder au vote ?

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Oui, s'il vous plaît.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous en prie.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Bonsoir euh à toutes et tous. Monsieur Chazot sur la retranscription du dernier conseil municipal, je note que des applaudissements et certaines clameurs ont été notifiées, mais pas toutes. Une partie des interventions de Madame Cécile Barral ont été huées, sifflées, accompagnées d'agression verbales telles que « Sortez les, dehors ou mensonge ». Ne siège ici que des élus de la République. Nous sommes en conseil municipal, instance démocratique locale et il aurait apparu indispensable que vous, Monsieur Chazot, en tant que représentant de l'État, fassiez cesser ses comportements inappropriés. Permettez-moi donc cette remarque d'un fait qui m'a profondément choqué.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je note votre contestation. Je vous invite à revoir la vidéo si ça n'a pas été fait retranscrire. Je demanderai au service de vérifier la retranscription puisque je suis intervenu pour demander le calme.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Vos interventions étaient à destination de Monsieur Parmentier ou de Madame Barral, mais pas de euh du public.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Et bien écoutez, nous allons procéder à la vérification.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Je vous remercie.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote. Qui est contre ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté. Il faut peut-être procéder à la désignation du secrétaire de séance qui sera Madame Angéline Dutilleux. Comme je l'ai indiqué, les décisions municipales seront traitées en fin de séance.

1. INSTITUTION D'UNE REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET REFORME DES MODALITES DES BAREMES TARIFAIRES (VOIRIE ET PARKINGS)

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous allons donc aborder le premier point à l'ordre du jour qui concerne l'institution d'une redevance de stationnement et réforme des modalités des barèmes tarifaires. Bon, je me suis largement exprimé lors dans cette même salle une semaine après l'élection sur ce sujet. Vous avez pu prendre connaissance de l'ensemble des éléments. Ce qui est important, c'était d'agir rapidement puisque vous le savez les délibérations des années précédentes appliquaient un stationnement des règles au niveau du 1er avril. Ce n'est pas un poisson. Euh donc il fallait agir rapidement. C'est pour ça que j'ai pris la décision de suspendre l'application telle qu'elle me permettait les textes pendant une courte période le temps de faire une révision. Euh, il est apparu qu'il y a certaines mesures que nous pouvions mettre en application immédiatement et nous allons le voir tout à l'heure. C'est la première phase et il est apparu qu'il n'y a une autre partie de l'engagement et la volonté qui était la mienne durant ce conseil municipal euh a été justement demandé par les habitants, je pense notamment aux enclos, je pense notamment à Grassion Cibrand qui ont demandé des ajustements.

Ces ajustements comme je m'y suis engagé, je n'y suis absolument pas contre, bien au contraire. Seulement, ça doit se faire dans un contexte apaisé de considération avec les habitants. C'est pour ça que dans les prochaines semaines, un comité économique et citoyen sera mis en place, mais dans l'intervalle pour la question du stationnement, il fallait agir. C'est pour ça que on va prendre un certain nombre de dispositions avec cette délibération pour cette première phase, mais je souhaitais indiquer très clairement qu'il y aura une deuxième phase. J'ai eu l'occasion de m'exprimer dans la presse sur plusieurs médias sur ce sujet. Dès que le conseil économique et citoyen sera constitué, il permettra déjà de faire un bilan de l'année 2026 et cette première phase et de faire tous les ajustements en 2027 sur cette deuxième phase, je pense notamment sur les questions de saisonnalité, les questions de zonage ou un certain nombre d'habitants comme je le disais tout à l'heure en terme de les principaux qui sont revenus en tout cas vers nous concernent les enclos et l'avenue Grassion Cibrand qui demande des aménagements particuliers et pas une application uniforme. Donc afin de pouvoir répondre à ces attentes-là, le comité économique et citoyen dans cette deuxième phase interviendra pour agir. Donc je précise que cette délibération s'applique vraiment pour une première phase afin de nous permettre d'agir. La maîtrise des mobilités constitue un axe fort du mandat, y compris dans le projet de transformation humaine et ambitieuse voulue pour la station balnéaire. Aujourd'hui, la ville engage une refonte profonde de la politique de stationnement sur Carnon avec une ambition claire redonner de la liberté aux habitants dans leur manière de vivre la ville et dynamiser les commerces. La première phase de cette refonte majeure est centrée autour de mesures fortes pour le pouvoir d'achat. L'instauration de la gratuité sur le parking de centre pour faciliter l'accès au centre-ville avec 503 places. La mise en place de deux premières heures gratuites sur la zone verte pour soutenir les commerces, le déploiement d'un tarif unique pour les abonnés et l'élargissement du champ des bénéficiaires résidents, plaisanciers, professionnels et adhérents d'association, la gratuité totale pour les aidants et professionnels de santé, la révision de la saisonnalité du 1er mai au 30 septembre et la réduction de l'amplitude horaire de 9h à 19h. Je vais passer sur les éléments détaillés que vous avez eu en annexe, sauf si évidemment vous avez des questions. Je vous en prie Madame Delort.

Madame Véronique DELORT : euh oui. Alors, je voudrais savoir pourquoi les adhérents des associations non ce sont les associations du territoire. Pourquoi du territoire et pas de Carnon uniquement ? C'est-à-dire est-ce que des associations de Mauguio pourront voir leur adhérent de Montpellier avoir des tarifs préférentiels ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous avez raison, il s'agit bien du territoire de la ville de Mauguio Carnon.

Madame Véronique DELORT : D'accord. Merci. Alors, une autre question. Vous avez mis dans les l'annexe 5 que les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles ainsi que des indépendants et des dirigeants ne sont pas éligibles. Alors, pourquoi faire une différence avec les travailleurs indépendants par rapport aux salariés d'entreprise ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Est-ce que vous pouvez préciser votre question ?

Madame Véronique DELORT : Alors, c'est dans annexe 5 pièces justificatifs à fournir pour les ayant droit à une tarification préférentielle. Il est marqué dans chaque catégorie à la fin, attention de points, les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles ainsi que les indépendants et dirigeants ne sont pas éligibles. C'est-à-dire qu'on dirait que euh si c'est un travail indépendant, moi je pense par exemple à un plombier ou un électricien qui se déplace sur Carnon, il est non-résident mais il a son activité domicile à Carnon ou alors un professionnel extérieur à Carnon. Ceux n'auront pas droit à des tarifs préférentiels par rapport à des voitures de fonction.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors déjà, vous savez que la simplification que j'ai souhaitée, c'est 20 € par véhicule et par an pour l'ensemble des résidents, des professionnels, commerçants, ainsi que les que les associations. Euh donc pour l'exemple que vous donnez, notamment le plombier qui est en unipersonnel ou ce genre d'activité, évidemment que ça ne posera pas de problème. Là le juridiquement ce dont il est question, c'est pour les flottes d'entreprise, les véhicules, on veut pas se retrouver avec une flotte de véhicules de je vais pas citer de nom au niveau des entreprises, mais qui se retrouvent à stationner pour des raisons pratiques et

qui nous fassent de l'encombrement notamment sur certains types de véhicules ventouse ou autres. Donc là, je rappelle par ailleurs que euh pour les mesures notamment si le commerçant enfin le commerçant mais l'indépendant que vous citiez euh dans votre exemple n'est pas un commerçant local, il peut bénéficier du tarif euh de forfaitaire qui est maintenu pour les extérieurs si vous souhaitez euh faire appel, je sais pas moi, à un plombier ou un électricien qui ne soit pas du territoire.

Madame Véronique DELORT : Ok, je vous remercie. Donc en fait, j'ai peut-être mal interprété l'annexe 5. Euh sinon, nous aimerions que la taxe foncière soit un document utilisé également pour justifier de de domicile parce que vous avez mis l'avis d'imposition. Vous savez que la CNIL en fait ne considère l'avis d'imposition comme une donnée hautement personnelle, même si on rature dessus, c'est quand même assez indiscret. Et en fait la taxe foncière, ce serait parfait pour une résidence principale.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors, vous avez tout à fait raison et vous ça me permet de de faire une remarque sur ce sujet. Merci de cette question tout à fait pertinente. J'ai souhaité de la simplification et effectivement, je suis parfaitement d'accord avec vous. euh l'ensemble des pièces justificatives euh qui euh sont nécessaires sont euh pour certaines euh très fastidieuse et et euh et et on va dire euh surcharge le les dossiers à faire d'une part et d'autre part à fournir effectivement chaque année. Comme je vous l'ai dit, on a des délibérations à prendre rapidement pour permettre à nos concitoyens de l'ensemble, que ce soit de Carnon et de Mauguio, de pouvoir en bénéficier. Donc la décision qui a été prise, c'était de reconduire en l'état malheureusement pour aller rapidement. Par contre, sachez que j'ai demandé à l'ensemble des services de réfléchir euh que ce soit sur le nombre de documents, le type de documents, la classification des documents d'une année sur l'autre avec les lois notamment RGPD. Si on applique la loi RGPD de façon stricte, euh vous avez raison, on est obligé de les fournir chaque année. Mais à partir du moment où une personne est volontaire pour laisser ces documents là, il existe des dérogations. Donc là-dessus, c'est les choses sur lesquelles on travaille. Malheureusement dans le délai, ça ne faisait pas partie des choses qu'on pouvait modifier rapidement. Là, l'idée c'était que très rapidement on puisse avoir des éléments significatifs pour les caronnais et pour les melgoriens. Maintenant, vous faites partie des commissions, donc euh je pense que euh ce sera des choses sur lesquelles je vous invite à travailler avec nous pour participer à cette simplification.

Madame Véronique DELORT : Je vous remercie. Et ma dernière question, c'est dans la note de synthèse, vous évoquez l'utilisation des voitures Lapi lecteur automatique de plaque d'immatriculation. Bon, c'est une solution automatisée qui est moins onéreuse pour la commune que l'usage des ASVP, mais c'est un vecteur de suppression des emplois dans un département déjà très impacté par le chômage, 6e département de métropole. Donc de plus la sécurité c'était un des grands thèmes de cette campagne municipale. Toutes listes sont confondues et on sait que la présence des ASVP, elle est à la fois sécurisante et dissuasive. Donc c'est plutôt une question sociétale. Est-ce que vous vous privez... Est-ce que vous allez vraiment utiliser des voitures Lapi ? C'est-à-dire vous allez privilégier les économies plutôt que la sécurité et le travail et l'emploi.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors aujourd'hui cette délibération offre la possibilité, elle n'instaure pas une obligation. Donc aujourd'hui encore une fois l'idée c'était de permettre d'avoir des délibérations rapides pour agir. Maintenant puisque vous évoquez le sujet sécuritaire, je vous rassure tout de suite je n'ai pas l'intention de supprimer des emplois sur les services de sécurité que ce soit au niveau des ASVP ou de police municipale. En revanche, dans les mois qui viennent, ce sont des questions qui sont sur la table. Donc lors de la commission sécurité, n'hésitez pas à vous exprimer sur ce sujet. Moi ce que je souhaite et, et ce que l'ensemble du conseil souhaite puisqu'on l'a évoqué durant notre campagne municipale, c'est effectivement augmenter la capacité de notre police municipale mais il faut que l'ensemble de l'effectif en termes de sécurité reste à effectif constant. Donc comment on procède ça à ça ? C'est que précisément, c'est qu'au niveau de nos ASVP progressivement il y a des montés en compétences.

Madame Véronique DELORT : OK. Je vous remercie.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Oui, s'il vous plaît.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Monsieur Chazot, pouvez-vous également nous apporter des précisions sur les bénéficiaires ? Qui sont les professionnels dont l'activité est domiciliée à Carnon ? Une SCI est-elle considérée comme une activité immobilière professionnelle ou comme une gestion familiale ? Tous les gérants de SCI pourront-ils ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel ? Quid des professionnels dont l'activité est domiciliée à Manguio ou à Fréjorgues. Il y a 9295 entreprises répertoriées sur le code postal 34130 incluant Manguio Carnon dont 1821 SCI. Vous incluez adhérents des associations du territoire donc vous venez de le préciser Manguio Carnon et j'imagine Vauguières, Les Garrigues et Fréjorgues. Il y a 310 associations répertoriées à Manguio Carnon en donnant à minima 50 adhérents à chaque association. Nous comptons donc 15500 bénéficiaires d'un abonnement. Il y a environ 3800 places de parking à Carnon, ces adhérents venant en grande partie des communes voisines. Ne craignez-vous pas que les espaces sur la voie publique soient saturés au détriment des habitants de la commune et ceux à un tarif préférentiel ? Ces deux premiers points évoqués. Je m'inquiète de la saturation des parkings alors que la saison estivale approche. La dépense moyenne d'un touriste en France est de 85 € par jour. Devrions-nous alors calculer le manque à gagner pour les commerces dont les touristes consommateurs n'auront pas réussi à se garer et iront donc sur les villes côtières alentour ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors votre question, est-ce qu'il faut que je comprenne que vous préférez que je privilégie les touristes aux résidents et à

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Je vous demande juste de répondre à ma question.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Est-ce que vous avez des idées ? Moi, je suis preneur. Dites-moi ce que vous en pensez.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Je vous demande juste de répondre à mes questions. Après, s'il y a des commissions où on peut travailler ensemble, c'est très bien. Là, je vous demande de préciser sur les bénéficiaires quid des des des professionnels dont l'activité est domiciliée à Manguio ou à Fréjorgues. Qui sont les professionnels de l'activité domiciliée Carnon ? Les SCI sont-ils des professionnels ? Et que se passe-t-il au niveau des adhésions des adhérents ? 310 associations, 15500 potentiels abonnements. Comment est-ce qu'on le gère ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors pour la première réponse concernant les SCI, la réponse est non. Ce ne sont pas des, des entreprises comme un commerçant ou comme des activités professionnelles.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Ce ne sont... D'accord.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ensuite, l'objectif est de cibler vis-à-vis que ce soit d'ailleurs des commerçants ou des associations exerçant sur le territoire de Carnon, il y a un certain nombre de contraintes effectivement juridiques et légales pour voir comment pouvoir procéder. Euh ça c'est quelque chose que j'ai demandé auprès des services notamment pourquoi pas avec le service des associations qui pourraient éditer des attestations pour s'assurer vous avez pas évoqué mais on pourrait aussi se poser la question des adhésions d'opportunistes, c'est-à-dire celles qu'ils ont pris 2 jours avant parce que, il y a cette association et que ça va leur coûter moins cher. Donc l'idée qui est derrière, c'est vraiment d'avoir un travail qui soit fait avec les associations, avec la vie associative pour justement s'assurer que la personne qui est détentrice de son adhésion et bien adhésion depuis le début de l'année, elle travaille, elle est en activité avec la, l'association pour justement pouvoir éviter ces questions d'opportunisme. Après pour les chiffres que vous énoncez, ce sont des chiffres maximums. Moi, ma priorité c'est de voir par rapport aux euh associations de Carnon ou qui exercent sur Carnon de pouvoir travailler parce que peut-être ne l'avez-vous pas fait mais quand on discute avec les associations de Carnon, ils nous disent "Ben moi, j'ai perdu des adhérents parce qu'au niveau du tennis, ils peuvent plus venir. Donc ils ont changé de club. Parce que au niveau du bridge, mes intervenants et mes compétitions, je peux, je peux plus les faire." Donc ma priorité première, c'est de répondre à la demande des habitants. Effectivement, vous vous avez raison, les

dispositifs ne sont pas parfaits. C'est pour ça qu'il y aura un bilan de cette première phase pour faire des ajustements. Mais l'idée, c'est ne pas sclérosé, de ne pas rester en l'état. Vous l'avez vu, je pense que la présence des caronnais la dernière fois et ici aujourd'hui témoigne d'une attente forte à laquelle il faut répondre. Tout n'est pas parfait mais c'est pour ça que je propose un avancement en plusieurs phases.

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : D'où ma question qui était également la vôtre sur les associations. On parle bien, on ne parle pas uniquement des associations de Carnon, on parle bien des associations Mauguio Carnon, Vauguières, Les Garrigues, Fréjorgues.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Là vous pointez effectivement un sujet...

Madame Sabrina FELICI LEMESSAGER : Je pointe pas, je questionne.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : je vous je vous remercie sinon je vais finir par croire que c'est un interrogatoire. Donc l'objet concerne les associations exerçant ou domiciliées sur le territoire de Carnon. Pour le point juridique, nous allons revoir avec les services. Mais la destination et la vision politique qui est la nôtre au niveau de notre conseil, c'est vraiment de s'adresser aux associations domiciliées ou exerçant sur le territoire de Carnon. Pour le reste, je pense que l'objectif de notre conseil municipal, et là, je parle pas pour moi, je parle de l'ensemble des conseillers municipaux dans leur entièreté, qui soit de la majorité ou non, c'est de donner une vision, de donner un cap vers lequel on veut tendre. Après, on a une un beau navire, si je puis dire, avec euh les euh 372 agents de la commune qui mettent en œuvre cette volonté politique. Donc, on va s'appuyer sur eux pour s'assurer que cette volonté aille dans ce sens-là.

Madame Cécile BARRAL : Merci monsieur le maire. Je vais conclure pour mon groupe pour vous faire une explication de vote et je vous remercie pour les mots que vous avez eu en début de conseil municipal. Vous avez été dans l'opposition. Donc vous savez très bien quelle est notre difficulté à pouvoir s'exprimer et j'espère que nous pourrions bien travailler ensemble à l'avenir. Monsieur le maire, chers collègues, le stationnement à Carnon est un sujet sensible, polémique, parfois explosif, un sujet qui touche directement le quotidien des habitants, des commerçants, des saisonniers, des visiteurs. Alors, je commence par vous dire une chose. Oui, vous avez raison de vous y attaquer en premier. C'est même nécessaire. C'est votre premier conseil municipal après celui de l'installation, votre première grande délibération du mandat et le faire à Carnon est symbolique pour vous. Vous choisissez de l'ouvrir parce que vous appelez un schéma directeur de stationnement. Je vais être honnête, ce que vous présentez ce soir, ce n'est pas un schéma directeur, c'est un ajustement de calendrier, des amendements sur les décisions de la précédente municipalité qui correspondent et qui sont totalement cohérents à ce que vous avez proposé en 2023. Vous raccourcissez la période, vous réduisez les horaires, vous ajoutez des heures gratuites, c'est votre droit, mais ne l'habillez pas d'un mot qui ne correspond pas à ce que c'est parce que vous avez affiché deux objectifs clairs dans cette délibération. Redonner de la liberté au caronnais et dynamiser le commerce. Les intentions sont très bonnes et je les partage, mais quand on lit la délibération, on cherche les caronnais et on ne les trouve pas. Car au fond, qui sont les vrais bénéficiaires de cette réforme ? La gratuité au parking centre. Ce pour ceux donc c'est pour ceux qui viennent visiter pas pour ceux qui vivent à l'année. Les 2 heures gratuites en zone verte, regardons la carte, ce sont les enclos, les rues résidentielles de Carnon, là où vivent les habitants permanents, présentés comme un geste pour les commerces, cette mesure s'applique en réalité là où les Caronnais dorment, là où ils vivent. Ce n'est pas soutenir les commerces, c'est garer gratuitement des visiteurs devant les maisons des résidents. Le tarif préférentiel à 20 € élargi aux associations de notre commune, vous venez de le préciser. Là aussi, c'est pour les autres. Encore une fois, ici on dilue le bénéfice des résidents. Ce qui était une mesure pour les caronnais devient une mesure pour tous. Et cet abonnement à 20 € pour 5 mois désormais contre 6 auparavant, vous faites donc payer plus cher pour une période plus courte. Vous appelez ça comme vous voulez, mais moi, j'appelle ça une régression. Vous mettez aujourd'hui sur le même pied d'égalité ceux qui payent des impôts à Carnon et ceux qui n'en payent pas. Les contribuables caronnais n'ont plus aucun avantage aujourd'hui sur le touriste de passage. C'est votre choix. Avant, la logique était claire. Ce sont les usagers qui payent. Aujourd'hui, vous inversez tout. Ce sont surtout les caronnais qui sont lésés. Plus nombreux seront ceux qui auront droit à 20 € d'abonnement.

Et donc, vous pariez sur la saturation de la commune, sur la saturation de la commune, c'est tout. C'est le contraire de la liberté. Vous avez déclaré que cette réforme représentait une perte d'environ 300 000 €. Vous n'avez pas évoqué encore ce soir le parti budgétaire, soit 13 % de baisse des des recettes aux horodateurs, soit à peu près l'équivalent de 15 000 abonnements qu'on pourrait potentiellement avoir. Trois fois plus donc que le nombre de places de stationnement. Où est le plan de compensation ? Comment allez-vous couvrir ce manque à gagner ? Quels arbitrages budgétaires vont en découler ? Nous n'avons pas de réponse à cette question ce soir. Nous aurons sûrement et je l'espère le débat au prochain conseil municipal lors d'une décision modificative du budget pour lequel vous avez voté contre. En renonçant à ces recettes, vous vous privez précisément des moyens de faire ce que vous dites vouloir faire et vous envoyez un mauvais signal de gestion y compris aux partenaires. Vous avez décrété un schéma directeur. Un schéma directeur ce n'est pas traiter une seule thématique, c'est une vision à 360 degrés. Un vrai schéma directeur pour Carnon. Ça parlerait de mobilité oui, mais aussi de l'office du tourisme, de ses moyens, de son rôle dans l'attractivité de la station et dans la dynamique commerciale. Ça parlerait de la rénovation du port qui est aujourd'hui un levier essentiel pour dynamiser le tissu commercial et dont vous savez pertinemment que la station a besoin pour les 15 ou 20 prochaines années. C'est ça une vision. Ça parlerait aussi des cheminements piétons, des navettes, des mobilités douces. Ça parlerait de l'identité de Carnon et pas seulement de ses horodateurs. Ce que vous présentez ce soir, ce sont des ce ne sont pas des mauvaises mesures, bien au contraire. Certaines sont d'ailleurs très bonnes et je vous inviterai d'ailleurs dans le prochain règlement intérieur, si c'est possible, qu'on puisse évoquer des règlements différenciés de vote pour qu'on puisse faire des mesures, qu'on puisse voter pour euh certaines mesures et contre lors de même délibération. Aujourd'hui, vous faites une correction calendrier, une correction de certaines incohérences qui existaient jusque-là et c'est parfait. Bravo monsieur maire. Carnon ne mérite pas de correction. Carnon mérite un projet. Ce soir, une seule décision structurante que vous portez, c'est donc ce pari financier risqué sur le stationnement de Carnon. Qui ne bénéficie pas aux carnonnais. Une commune ne se gouverne pas en maintenant les divisions. Elle se gouverne pas en opposant Carnon et Mauguio. Elle se construit en rassemblant sur une vision globale, pas dans la précipitation, même si j'entends parfaitement que vous étiez dans la précipitation par rapport aux nécessaires amendements que vous deviez porter pour le stationnement payant. Notre ville mérite mieux et c'est parce que vous ne nous avez pas rassuré ce soir que nous allons que nous attendons d'avoir les vraies conséquences et notamment budgétaires que nous nous attendons sur ce vote. Je vous remercie.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Madame Barral ayant fait une déclaration liminaire avant le vote. Y a-t-il d'autres déclarations du même pour les autres groupes ?

Madame Véronique ROBIN : Monsieur le maire, Monsieur, Madame les élus, je souhaite en introduction excuser l'absence de Monsieur Gilles Parmentier retenu pour des raisons personnelles. Je souhaite intervenir concernant les dispositions du stationnement de Carnon. Je tiens à saluer le travail engagé par la municipalité pour les efforts réalisés tant sur le plan tarifaire que sur l'adaptation des périodes de stationnement qui rendent plus accessible et plus favorable la la fréquentation des commerces et des plages. Ces orientations figurent d'ailleurs dans notre programme figurait pardon. Cependant force de constater que les Carnonnais concrètement peu de choses peu de choses changent avec l'abonnement unique à 20 €. Par ailleurs, pour les Melgoriens, le tribunal avait cité l'application de la même tarification. Euh cette décision fixe un cadre d'équité. Une vigilance particulière devrait être également apportée l'abonnement unique à 20 € élargie aux associations afin d'éviter des usages détournés à titre personnel permettant de bénéficier de ce tarif. Mais au-delà des éléments essentiels se pose aujourd'hui. Ces mesures auront un impact financier sur les recettes de la commune. Dans un contexte budgétaire contraint, cette décision n'est pas neutre. Alors, je vous pose la question, monsieur le maire, qu'allez-vous sacrifier pour compenser ces recettes ? Car vous savez, vous avez promis pendant la campagne climatisation des salles de classe, un festival de jazz par exemple. Comment la la commune compensera ses pertes éventuelles ? Quel service, quel investissement ou quel projet devant être reportés, réduit voire abandonnés ? Car derrière cette mesure, ce sont nécessairement des choix budgétaires qui sont faits et il est important que ce soit transparent pour nos concitoyens. Nous partageons tous l'objectif d'un stationnement plus juste, plus efficace, mais cela ne peut pas se faire sans vision claire de ses conséquences financières. Ces mesures profiteront largement aux visiteurs et habitants des communes voisines, ce qui pose la question de la juste contribution de chacun au

financement des équipements et de l'espace public. La métropole de Montpellier ne nous fait aucun cadeau sur le prix du tram ni même à ma connaissance d'un parking gratuit. Je vous remercie de votre écoute et nous attendons vos réponses.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Madame Delort, est-ce que vous avez une déclaration liminaire également à faire ?

Madame Véronique DELORT : En fait, nous nous abstenons pour les différents points que j'ai évoqués et de toute façon ce tout ce dossier sera revu dans plus tard. Donc nous nous baserons plutôt sur la version finale.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Bien, je vous remercie. Alors, plusieurs points évoqués avant de passer au vote. Vous évoquez d'abord un schéma directeur. Oui, vous avez raison, il faut un schéma directeur de la ville. Celui-ci ne se construit pas en 10 jours après une élection. Il se construit dans les premiers mois du mandat pour donner une visibilité, une lisibilité et ça répond en partie à votre question sur les engagements notamment ceux de ma campagne sur les grands projets, les projets structurants. Ça, ça s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement. En ce qui concerne la partie budgétaire que vous évoquez, euh vous le savez, le en tout cas pour ceux euh Monsieur Parmentier qui y était à la mandature précédente, a été voté au mois de février dernier. Donc il y aura un budget rectificatif qui devra être voté avec vous dans ce conseil municipal dans les prochains mois. Mais c'est vrai, je l'assume, les recettes du stationnement de parking sont de 2,3 millions d'euros. Les projections avec les mesures que je vous propose aujourd'hui estiment effectivement une perte. Nous devrions atterrir aux environs, peut-être un petit peu moins de 2 millions d'euros. C'est effectivement sur le pourcentage que vous avez évoqué, mais il y aura un budget rectificatif qui sera fait à ce niveau-là et ce sera travailler ensemble puisque il y aura pas que ces mesures-là. On va être amené d'ici la fin de l'année à arbitrer sur un certain nombre de choses qui ont été engagées par la mandature précédente que l'on va revoir et d'autres que comme celle-ci que nous n'avons pas engagé et qui vont être revues pour être engagé aussi. Donc ça va ensemble le budget et la vision. Mais je l'assume, c'est une position et là je serai en désaccord avec vous euh pour les caronnais parce que vous me reprochez d'un côté de ma lignée sur l'équité et d'ailleurs un contrôle de l'égalité que j'avais moi-même fait il y a 3 ans sur ce sujet. Vous me dites c'est pas les caronnais qui vont en bénéficier mais vous me reprochez aussi d'en faire bénéficier les Melgoriens pour une uniformation du tarif.

Madame Cécile BARRAL : Non, non personne n'a dit ça. Non, parce qu'en plus il y a une décision de justice sur le sujet donc personne a dit qu'on était dans la différenciation entre les melgoriens et les caronnais.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous me dites que c'est pas les caronnais qui, qui en bénéficieront. Donc de facto, je comprends que c'est les melgoriens.

Madame Cécile BARRAL : Les caronnais aujourd'hui qui vivent à Carnon dans les enclos. Demain, les enclos seront il y a quand même 2 heures de stationnement gratuit qui ont été autorisées. Il y a aujourd'hui la possibilité pour l'élargissement des abonnements à 20 € pour un certain nombre pour les associations du territoire. Donc du coup la crainte qu'on a c'est la saturation. C'est c'est c'est une crainte je sais la saturation et c'est une pour les habitants.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'aurais pu ne pas mettre les deux heures gratuites sur la zone verte. Sauf que c'est les, c'est les habitants eux-mêmes et les commerçants qui m'ont dit "Écoutez, vos mesures que vous avez proposé durant votre campagne municipale, bah nous on y souscrit mais on aimerait des aménagements. Comme dans le temps imparti, je ne peux pas revoir le zonage et faire du cas par cas comme je vous l'ai indiqué. J'ai dû faire un choix. Vous avez le droit de pas être d'accord avec celui-là. Mais mais ce ce choix-là, c'était dans un premier temps de pas revoir le zonage, mais j'ai particulièrement été sensibilisé par les personnes des enclos. Vous ne les avez pas cités, mais on aurait pu citer également les personnes de l'avenue Grassion Cibrand qui m'ont dit "Mais nous en fait on veut du stationnement payant et on veut également une saisonnalité qui soit étendue." Donc là, on est obligé de rentrer pour faire presque du cas par cas ou de la dentelle et ça, on peut pas le faire dans le temps qui nous imparti. C'est pour ça que je vous propose deux phases. Une phase qui permet

de contenter la plus grande partie de nos concitoyens et en particulier ceux de Carnon. C'est les caronnais qui m'ont demandé un abonnement unique de 20 € par véhicule et par an pour les résidences principales et secondaires, pour les plaisanciers, pour les associations. Ce sont les caronnais eux-mêmes qui m'ont dit "Quand j'ai ma fille ou ma petite fille, ben j'aimerais bien que quand elle vient me rendre visite dans les enclos que vous citez, elle puisse se garer devant chez moi parce qu'elle habite Montpellier ou Saint-Georges d'Orques ou n'importe où. Parce que j'en ai d'autres qui me disent bah ils viennent passer la journée à la maison, bah ils aimeraient bien se garer dans un parking d'entrée de ville gratuite. Et je rappelle quand même que nous avons 4000 places de stationnement. Donc vous ne pouvez pas affirmer que ce ce ces dispositions vont être privilégiées pour les touristes puisque sur ces 4000 places de stationnement, il n'y en a que 503 qui sont gratuites en entrée de ville. Et puis je vous invite aussi à discuter avec nos commerçants qui eux-mêmes disent "Bah nous on est content de cette mesure parce que ça permet de respirer." Et si vous vous allez vous rendre sur le port, ils vous le diront eux-mêmes, qu'ils sont très contents parce que rien que cette mesure de suspension que j'ai prise a redonné un souffle à la station, vous avez le droit d'être contre. J'assume cette position mais je pense que même si elle est imparfaite, elle, elle mérite d'exister.

Madame Cécile BARRAL : C'est ce que j'ai dit. Je dis que il y avait des bonnes mesures dans ce que vous avez dit notamment sur les aidants et sur les accompagnants les accompagnants sur les professions libérales. C'est pour ça que j'aurais préféré qu'on ait un vote différencié pour pouvoir voter pour ces mesures-là et pas avoir à voter en bloc d'abstention parce qu'il y a effectivement de bonnes décisions que vous prenez aujourd'hui certes dans la précipitation mais de bonnes décisions mais qu'aujourd'hui je suis très inquiète sur la partie des enclos. Je suis très inquiète aujourd'hui sur la partie du nombre d'associations et qui va gérer demain ceux qui peuvent ceux qui peuvent prétendre au stationnement et ceux qui peuvent pas l'avoir est-ce que ça va être une gestion pour les associations complémentaires ou une gestion pour la paix associative tout cela ça suscite des interrogations. Je sais très bien que c'est compliqué à faire et surtout dans le délai qui vous êtes imparti pour ça qu'on est dans l'abstention, on n'est pas dans le vote contre. Vous posez vous posez un principe, on le respecte. On attend juste de voir quelles sont les conséquences qu'il y aura. Voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Très bien. Bien écoutez, je prends acte et concernant le règlement différencié sur le principe, j'y suis pas opposé. De toute façon, on va avoir dans les prochaines semaines avoir le règlement intérieur ainsi que tout un tas d'autres décisions sur sur le sujet. Euh d'ailleurs à ce propos, je vous invite euh alors étant moi-même dans l'opposition par le passé, je connais les contraintes qui sont les vôtres avec 5 jours francs sur euh les propositions qui vous ont qui vous sont communiquées. Après, ma porte reste ouverte. Madame Delort m'a m'a contacté puisque vous savez qu'elle ne suite à la démission de Monsieur Bourguet, elle ne peut pas siéger à l'agglomération euh puisqu'il y a un délai de carence. J'ai en accord avec elle et le président d'agglomération, nous avons accepté qu'elle puisse siéger même si elle n'est pas de droit au niveau de l'agglomération. Elle a souhaité également que nous échangeons sur un projet euh qui me semble intéressant sur le petit Montmartre. Donc euh si vous souhaitez me rencontrer ou rencontrer euh les élus euh adjoints, n'hésitez pas pour travailler sur les sujets, mais comprenez euh que si vous arrivez euh le jour même du conseil municipal, les marges de manœuvre sont relativement réduites. Mais pour le sujet que vous évoquez, on pourra discuter si à partir du moment où vous venez en amont on pourra les travailler ensemble. J'ai, vous voyez euh je sais pas si apparemment vous aviez pas d'amendement à à proposer, mais l'idée euh c'est qu'on les travaille en amont pour que ça puisse se proposer durant le conseil municipal. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons maintenant procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? OK. Pour ceux qui ont des procurations, levez les deux mains. Bah écoutez, euh la délibération est adoptée. Merci pour les caronnais. Nous passons ensuite à la délibération numéro 2, convention de mandat confié à Easy Park pour l'encaissement de la redevance de stationnement payé par téléphone mobile.

La délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 contre et 7 abstentions (P.JEANJEAN – L.COURDY – E.VALAT – C.BARRAL – S.FELICI LEMESSAGER – L.DUMONCEAUD – V.DELORT)

2. CONVENTION DE MANDAT CONFIEE A EASY PARK POUR L'ENCAISSEMENT DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT PAYEE PAR TELEPHONE MOBILE
Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Alors, cette délibération est purement technique puisque je ne sais pas si vous en avez été informé, mais la société euh Flowbird a été racheté par la société Easy Park. Il se trouve que la société Easy Park a décidé purement et simplement de mettre fin à l'application mobile et des dispositifs. Donc c'est un rachat d'entreprise au profit de la sienne, on va dire ça comme ça. Et euh pourquoi cette délibération est purement purement technique ? Parce que nous avons pas tellement le choix. Nos voisins ont été contraintes par cette même délibération. Soit euh nous nous réajustons cette, cette convention avec la société Easy Park qui a racheté la société Flowbird, soit nous lançons une nouvelle procédure mais ça veut dire plus d'application. Donc comme on a souhaité que cette mise en œuvre se mette assez rapidement, pour l'instant nous reconduisons cette convention avec la société Easy Park qui a racheté la société Flowbird. Avez-vous des questions ?

Monsieur Laurent COURDY : Oui, s'il vous plaît. Euh, une petite remarque donc, monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus. Donc, cette délibération, elle porte donc sur la convention de mandat confié à la société Easy Park comme vous disiez et concerne la redevance donc de stationnement uniquement par téléphone mobile. Donc, j'ai bien noté que cette convention fait référence à un contrat préalablement signé entre notre commune et Easy Park. Contrat qui semble être consultable par nous-même. Cependant, il n'était pas dans les pièces jointes euh pour ce conseil municipal. Alors pour rappel à tous le modèle économique d'une société comme il y part entre autres sur la perception de frais de service acquitté directement par les usagers lors du paiement via l'application mobile. Alors ici nous souhaitons juste nous assurer que le contrat conclu avec Easy Park ne prévoit aucune pénalité ou de minimum garanti par cette société ou tout simplement un impact financier pour la commune. En effet, le fait de supprimer certaines classes donc va entraîner inévitablement, on va dire, un manque à gagner, un manque à collecter pour le chiffre d'affaires en entreprise. Donc simplement, pouvez-vous nous confirmer explicitement que cette analyse impact a été effectuée ou prise en compte en afin que la commune soit complètement sécurisée sur le plan financier et ne subisse pas de pénalité ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Votre question, si je comprends bien, concerne le fait un changement potentiel de recette pour laquelle pourrait se prévaloir la société Easy Park.

Monsieur Laurent COURDY : Exactement.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : La société Easy Park est un prestataire que nous permet de mettre en œuvre ce stationnement européen. Donc il n'a pas à avoir ce type d'indemnité. Nous ne sommes pas dans le cas de société qu'on pourrait dire d'installation ou dans le cadre industriel qui effectivement font le cadre de pénalité de retard ou de de de pénalité quand les objectifs ne sont pas atteints. Là, c'est nous qui sommes consommateurs, pas eux. Ce sont les prestataires.

Madame Cécile BARRAL : Ok. Et il est quand même possible d'avoir vision du contrat.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, il suffit d'en demander les pièces.

Madame Cécile BARRAL : Juste un mot, ça veut dire qu'aujourd'hui la société, elle se rémunère pas en fonction du nombre de tickets émis aux horodateurs. Alors pour les parce qu'on pourrait pardon juste pour pour être plus clair, on pourrait estimer que la société se rémunère justement sur un certain nombre de de paiement à leur horodateur en ligne fait par l'application et que le fait que les modifications du stationnement qui sont qui sont débattu ce soir et côté ce soir engendrerait une baisse du coup de parce qu'il y a plus d'abonnement parce qu'il y a de la gratuité. Bon voilà, une baisse finalement du nombre de de transactions et donc du coup pour eux un nombre inférieur et du coup des pénalités qui les feraient tomber sous un seuil qui nous embêterait. Enfin voilà.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Non, il n'y a pas de pénalité. Autre question ? Je vous en prie.

Madame Véronique DELORT : Oui. Donc pour nous, nous voterons pour bon parce que nous avons pas trop le choix. Il y a toujours une tendance générale à tout informatiser et à envoyer nos données vers des destinations inconnues. Mais je spécifie quand même qu'en 2023, Easy Park a subi une cyberattaque avec vol de données des de ses abonnés, nom, email, adresses, téléphone, matriculation, méthode de commun et cetera. Donc en conclusion, nous signons le fait que le consommateur de nos jours doit se préparer au scénario du vol de ces fichiers et vous pouvez regarder la la politique de confidentialité d'Easy Park. Elle est disponible en ligne.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous avez raison. Tout ce qui concerne la sécurité donnée est un enjeu est un enjeu majeur. Euh pour être totalement transparent avec vous, euh c'est comme je l'ai dit en en préambule, c'est une mesure technique. Soit nous le faisons, soit il y a pas d'application mobile. Donc on est là, c'est pas moi ou la majorité, c'est ce conseil municipal qui est contraint. Donc la seule disposition que nous avons, mais ça nous est pas propre, vous regardez les communes, nos deux communes voisines, ils sont exactement dans le même cas de Alors, ça veut pas dire qu'il va falloir avoir des discussions avec la société pour l'avenir, notamment pour les sujets que vous évoquez. On a droit à un certain nombre de de réponses et votre alerte est tout à fait légitime et ça c'est des choses qui vont se faire par la suite pour en pour entretenir des relations avec le avec le partenaire. Euh et là aussi euh on a notamment sur les commissions liées à la ville connectée euh donc qui euh sera dirigée par monsieur Arnaud Cavanna. Euh je vous invite à évoquer tous ces sujets-là pour lesquels nous sommes et il est particulièrement sensibilisé. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Écoutez, je vous remercie. Ce vote est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. DESIGNATION DES DELEGUES AU CCAS

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous allons maintenant procéder à la désignation des délégués au CCAS. L'assemblée en application du décret 95 562 relatif aux centres communaux d'action sociale, le conseil municipal doit se prononcer sur la composition du conseil d'administration du CCAS qui comprend de façon paritaire des membres des élus par le conseil municipal et des membres désignés sur proposition d'association familiales de personnes handicapées, de retraités et de personnes âgées. Le conseil d'administration est composé en plus du maire président de droit de 10 membres dont cinq sont désignés par le conseil municipal. Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS dont cinq sont désignés par le conseil municipal. Donc on va procéder au premier vote sur le nombre. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Ce vote est adopté à l'unanimité pour 10 membres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous allons ensuite procéder à la désignation en son sein de cinq membres titulaires qui siègeront au conseil d'administration du CCAS de Mauguio Carnon pour représenter la collectivité. Je vous propose la liste des candidats reçus pour la majorité. Madame Dutilleux, Monsieur Astruc, Monsieur..., il y a une inversion à l'ordre, je vous prie de m'excuser. Donc, je reprends euh cinq membres sur la liste de la majorité avec Madame Angéline Dutilleux, Madame Ariane Sanchez-Bresson, Monsieur Franck Bélinguier, Madame Laurette Caubel et Madame Martine Lemaitre. Y a-t-il d'autres candidats ?

Madame Cécile BARRAL : Oui, nous avons une liste aussi monsieur le maire. Donc je vous donne...

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : je vous invite à la à la nommer.

Madame Cécile BARRAL : Et ben donc Cécile Barral, Laurent Courdy, Sabrina Felici, Pierre JeanJean et Lucie Dumonceaud.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous invite dans les papiers qui vont vous être distribués de pour les inscrire. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas de candidature pour les autres groupes ? Et bien écoutez, s'il n'y a pas d'autres candidatures. Oui, vous vouliez intervenir. S'il n'y a pas d'autres candidature, nous allons procéder au vote.

Madame Cécile BARRAL : On met pardon monsieur le maire, on met quoi ? Liste, il y a liste majorité municipale. Je mets quoi comme liste A ou B ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Liste nommer le nom que vous voulez donner à votre liste.

Madame Cécile BARRAL : On donne quoi pour vous pour demain ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Donc je rappelle hein le sur le papier qui vous est distribué, vous avez le nom, vous en avez deux, un pour la liste de la majorité et un pour les listes qui souhaite se présenter. Donc vous appelez la liste du nom de votre choix avec les membres que vous souhaitez désigner

Madame Cécile BARRAL : pour vous pour demain.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Toutes les personnes qui ont procuration, veuillez lever la main. Donc on a 1 2 3 4 5 6 procurations. On est bon. Donc pour les six personnes qui ont les procurations, vous votez évidemment deux fois. On va procéder au vote. Donc vous mettez directement le bulletin de votre choix dans l'urne. Tout le monde a voté ? Ceux qui ont une procuration ont voté également ? Alors s'il y a pas d'objection, on va procéder au vote. Le vote est clos.

Dépouillement

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrage exprimés : 33

Liste « Majorité Municipale » : 24 voix

Liste « Pour vous, pour demain » : 9 voix

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Il est rappelé que ce vote est au plus fort reste. Donc je vais demander au service de procéder au calcul pour avoir le nombre de sièges. Alors, la liste de la majorité municipale a obtenu 24 voix, soit au niveau du plus fort reste 3,63. La liste intitulée Pour vous, pour demain 1,36. Ce qui fait en siège attribué d'office 3 pour la majorité municipale, 1 pour la liste Pour vous, pour demain. Le plus fort reste étant pour la majorité municipale d'après le calcul il y a un total de sièges final attribués de quatre sièges pour la majorité municipale et un siège pour Pour vous, pour demain. Les, les personnes élues sont donc Angéline Duthilleux, Ariane Sanchez-Bresson, Franck Bélinguier, Laurette Caubel et Cécile Barral. Nous allons maintenant procéder à la désignation du correspondant défense.

4. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'expose aux membres du conseil municipal qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il appartient de désigner un correspondant défense au sein de l'Assemblée délibérante en application de la circulaire 2004 00 1395 du ministère, du ministre des armées en date du 24 janvier 2004. Le correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la nation et les forces des armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental.

Ces actions doivent, pour garantir le caractère concret et la pérennité s'appuyer sur une dimension locale forte. Le correspondant défense aura vocation à définir à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Cette fonction peut conduire le conseil municipal à se déplacer le conseiller municipal à se déplacer dans le département notamment pour participer à des réunions d'information que le délégué militaire départemental organisera. Je vous propose pour cette désignation Monsieur Pierre Busset qui de mieux qu'un ancien pilote hélicoptère de l'armée pour exercer cette fonction. Avant de procéder à la désignation, a-t-il des objections pour voter pour cette désignation à main levée ?

Madame Cécile BARRAL : Monsieur le maire, pas une objection, toutes mes félicitations juste une petite remarque

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : On ne l'a pas encore désigné.

Madame Cécile BARRAL : Ah pardon mais bon.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : mais merci pour ça.

Madame Cécile BARRAL : Euh du coup quand même vous avez indiqué dans la délibération s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne. Il s'agit d'une réserve civile communale de sauvegarde comme on l'avait proposé aussi dans notre programme municipal. Non pas du tout. Est-ce que c'est un projet que vous pourriez porter par exemple ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je, je laisse Pierre répondre s'il le souhaite.

Monsieur Pierre BUSSET : Oui tout à fait. C'est c'est un élément qu'on peut parfaitement envisager qui qui ne correspond pas à la notion de réserve telle qu'elle existe pour les armées réservoir opérationnel réserve citoyenne mais une réserve citoyenne une réserve communale tout à fait envisageable comme ça existait par exemple.

Madame Cécile BARRAL : Très bien. Je serais ravi de collaborer avec vous sur ce sujet.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : L'invitation est prise. Euh par contre juste pour les intervenants, rapprochez vos micros sinon c'est compliqué pour pour entendre. Euh donc, y a-t-il des objections pour cette désignation à main levée ? Il y a pas d'objection, donc nous allons procéder à main levée. Euh bien écoutez, qui est contre la désignation de Monsieur Pierre Busset en tant que correspondant défense ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est pour ? Les procurations deux mains.

Merci et je reprends les propos de Madame Barral. Félicitations Monsieur Busset. Je vous remercie. Dans ce même ordre d'idée, nous allons procéder à la délibération numéro 5 de désignation du correspondant à la sécurité routière.

La délibération est adoptée à 31 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (V.ROBIN – G.PARMENTIER)

5. DESIGNATION DU CORRESPONDANT A LA SECURITE ROUTIERE

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Euh le correspondant de sécurité routière est un conseiller municipal désigné pour être le relais privilégié entre les services de l'État et sa collectivité. Il lui revient de diffuser les informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité. L'État incite régulièrement après chaque élection locale les collectivités territoriales à nommer

un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité. Outre l'information régulière des collectivités sur l'action de l'État au plan national et départemental, ces élus peuvent se constituer en réseau et ainsi favoriser les échanges d'expérience. Le correspondant peut s'appuyer sur les connaissances et compétences moyens que l'État met à sa disposition. Le coordinateur sécurité routière qui contribue et participe aux initiatives et programmes locaux, la direction départementale des territoires qui apporte ses connaissances dans le domaine de la sécurité routière, l'éducation nationale, la direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations qui intervient auprès des jeunes pendant et en dehors du temps scolaire. les réseaux le réseau des chargés de mission sécurité routière qui assure les formations et le soutien des réseaux sécurité routières. Il peut aussi s'appuyer sur les structures de prévention de la délinquance qui intègre la sécurité routière et auquel la collectivité locale participe. Le conseil départemental de prévention présidé par le préfet, le conseil local et intercommunal [raclement de gorge] de sécurité et de prévention de la délinquance présidée par le maire sans oublier les associations de victimes ou usagers. Il est porteur d'une politique sécurité routière et doit identifier les problèmes de sécurité routière au sein de la collectivité. Il coordonne l'élaboration d'une politique globale de sécurité routière, d'un programme d'action correspondant. Il veille à sa mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ce programme d'action. Il favorise la mise en place d'un plan de prévention du risque routier au sein des services de la collectivité. Il doit pouvoir s'appuyer sur des relais. Donc là aussi, nous allons procéder à un vote à main levée s'il n'y a pas d'objection. Il ne semble pas y avoir d'objection. Pour cette candidature, je vous propose Madame Nicole Arnaud-Bellec après concertation avec notamment les conseillers municipaux des hameaux où la question de la sécurité reste notamment à l'approche des écoles des Garrigues et de Vauguières est un sujet sensible. Il en est ressorti que la candidature de Nicole qui est notamment sur le sujet des écarts est la plus à même de participer sur ce sujet. Donc je remercie de s'être présentée candidate et nous allons procéder au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Qui est pour ? écoutez là aussi je vous remercie pour cette quasi unanimité.

La délibération est adoptée à 31 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (V.ROBIN – G.PARMENTIER)

6. DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL L'OR AMENAGEMENT ET DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous allons ensuite procéder à la désignation des délégués au conseil d'administration de la SPL L'Or Aménagement et du représentant de la commune à l'assemblée générale. La collectivité est actionnaire de la société publique locale d'aménagement. À ce titre, elle dispose de cinq postes d'administrateur sur les 18 que comporte le conseil d'administration conformément aux règles définies de l'article L.124-5 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de leur aménagement. Les représentants au conseil d'administration sortant sont Messieurs Laurent Pradeille, Dominique Balzamo, Lucien Belen, Laurent Cappelletti, Madame Caroline Favier démissionnaire non remplacée par la commune à ce jour. Les représentants à l'assemblée générale sont Monsieur Belen dans les mêmes conditions suite à l'élection municipale de mars 2026, il convient donc de procéder à la désignation des nouveaux représentants au conseil d'administration et assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SPL L'Or Aménagement. Donc c'est un vote qui se fera euh à bulletin secret pour euh assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration. Il y aura euh deux votes, l'un pour euh le conseil d'administration et l'autre pour l'assemblée générale. Sont proposés pour la liste des candidats du groupe majoritaire Angéline Dutilleux, Vincent Donadieu, Patrice Bossard, Arnaud Cavanna, Rémy Foulloy et pour l'assemblée générale Vincent Donadieu. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Madame Cécile BARRAL : Tout à fait, monsieur le maire. 1 2 3 4 5 Les cinq mêmes personnes sur que la liste du CCAS.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ok.

Madame Cécile BARRAL : Donc liste pour vous pour demain dans l'ordre Barral. pour Jeanjean, Félici et Lucie Dumonceaud.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Vous vous gardez le même ordre ?

Madame Cécile BARRAL : Oui.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Très bien. Euh, il y a-t-il d'autres candidature ? garder les mêmes. Ouais, je juste changer. Je demande un petit instant nous puissions procéder Alors, s'il n'y a pas d'objection pour simplifier le vote, vous n'aurez à inscrire que le nom de la liste. Donc je rappelle, si vous inscrivez liste majoritaire, vous voterez pour Angéline Dutilleux, Vincent Donnadiou, Patrice Bossard, Arnaud Cavanna et Rémy Foulloy. On parle bien du conseil d'administration. Si vous votez pour la liste pour vous pour demain, vous avez juste à noter le nom de la liste. Vous voterez pour Cécile Barral, Laurent Courdi, René Jeanjean, Sabrina Félici, Lucie Dumonceaud. Pierre Jeanjean. Pierre Jeanjean quelqu'un qui m'a écrit Laurent. Donc je... ça remet pas le vote mais bon je vous rassure le bulletin est compté bien valide quand même.

Madame Cécile BARRAL : Je profite de cette pause monsieur le maire. Votre micro dysfonctionne c'est assez dérangeant pour tout le monde je pense. Il fait que sauter. Je sais pas si vous l'entendez. On peut techniquement si on peut le changer ou pas.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Est-ce que vous m'entendez mieux comme ça ? Super. Bon, je rappelle liste majoritaire ou pour vous pour demain. Et je rappelle également que les procurations doivent voter deux fois. Le scrutin est clos.

Dépouillement

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrage exprimés : 33

Liste Majorité Municipale : 23

Liste Pour vous, pour demain : 8

Blancs : 2

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce scrutin étant un scrutin, un scrutin à la majorité, c'est la liste du groupe majoritaire qui est élu avec les représentants Angéline Dutilleux, Vincent Donnadiou, Patrice Bossard, Arnaud Cavanna et Rémy Foulloy. Pour procéder à l'assemblée générale, il s'agit d'une simple nomination. Donc à moins qu'il ait une objection, je vous propose de le faire à main levée. Des objections ? Dans ce cas, on propose Vincent Donnadiou pour représenter ce conseil municipal à l'assemblée générale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention adoptée à la quasi-unité moins une voix.

La délibération est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (V.DELORT)

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous demande maintenant euh de m'autoriser euh avec ses représentants à accepter toutes les fonctions ainsi que les mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés, soit par le conseil d'administration ou par son président, soit en application des statuts ou du règlement intérieur de la SPL L'Or Aménagement. Y a-t-il euh des objections ?

Madame Cécile BARRAL : Une petite question.

Oui.

Madame Cécile BARRAL : Euh est-ce que vous serez le président de la SPL L'Or Aménagement monsieur le maire?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Bien écoutez, la SPL se réunira et je présenterai ma candidature.

Madame Cécile BARRAL : Très bien. J'ai vu que du coup les nominations étaient faites pour la, le prochain conseil communautaire du 21 avril avec du coup une indemnité maximum pour le futur président qui est rabaissé par rapport à celle de monsieur Bourrel. Donc je tenais quand même à vous féliciter pour cette décision prise par avec le le président enfin l'agglomération j'imagine.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Voilà, je prends note. S'il n'y a pas d'objection. Y a-t-il des votes contre ? Abstention adopté. Procédons maintenant à la 7e et dernière délibération avant les décisions délibératives.
La délibération est adoptée à 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention (V.DELORT)

7. DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM L'OR AUTREMENT ET DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE:

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Désignation des délégués au conseil d'administration de la SEM L'Or Autrement, société d'économie mixte qui est complémentaire et de son représentant à l'assemblée générale. La collectivité est actionnaire de la société d'économie mixte L'Or Autrement dispose et dispose pardon on va y arriver. À ce titre, la commune dispose d'un administrateur sur les 11 que comporte le conseil d'administration dont 8 pour les actionnaires publics conformément aux règles définies par l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales ainsi que d'un représentant aux assemblées générales ordinaires extraordinaires de l'or. Autrement, les représentants sortants au conseil d'administration sont monsieur Laurent Pradeille et le représentant à l'assemblée générale et monsieur et toujours en sortant monsieur Laurent Pradeille. Suite aux décisions aux élections municipales de mars 2026, il convient donc que nous procédions à la désignation de notre nouveau représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SEM L'Or Autrement. Euh il est donc proposé à ce conseil. Euh alors, est-ce que vous souhaitez faire un vote pour le conseil d'administration euh à bulletin secret comme on l'a fait tout à l'heure ?

Madame Cécile BARRAL : Non, pas pour nous.

Monsieur Pierre-Martin Chazot : les autres groupes ne souhaitent pas. Écoutez, vu qu'il s'agit que d'un seul nom, nous procéderons à main levée. Merci Muriel. On va on va simplifier la procédure et accélérer un petit peu. Bah écoutez euh Oui. Est-ce que vous vous souhaitez que nous désignons pour aller plus vite le conseil d'administration et l'assemblée générale en même temps ? Ça vous convient ? Pas d'objection ? Bien écoutez, dans ce cas-là, je vous propose de faire un vote global. Le premier euh pour désigner Lydie Tarrowle pour siéger au conseil d'administration de la SEM L'Or Autrement et Vincent Donnadiou comme représentant à l'assemblée générale ainsi que de m'autoriser et d'autoriser les représentants à accepter toute fonction ainsi que tout mandat spéciaux qui pourrait leur être confié soit par le conseil d'administration soit par le son président que ce soit en application des statuts du pacte d'actionnaire ou de toute autre de tout autre document organique de la SEM L'Or Autrement. Y a-t-il des votes contre abstention trois abstentions. Écoutez, vote à l'unanimité moins 3 abstentions.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (V.ROBIN – G.PARMENTIER – V.DELORT)

DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Pierre Martin CHAZOT : Nous passons maintenant à la dernière partie que concerne les décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et informations

diverses. Ce sont des décisions pour votre information qui ont été prises par mon prédécesseur entre le conseil municipal de février et celui de d'installation comme nous n'avons pas eu l'occasion de les détailler. Il vous en est porté connaissance. Donc je ne sais pas si vous avez des questions et remarques sur l'ensemble des euh décisions municipales 18 à 36. Y a-t-il des remarques ? Oui.

Madame Véronique DELORT : Euh oui, en fait on il y a des zones d'ombres je trouve sur le 18 27 et 31 27. Donc la 18 en fait c'est une modification de la régie de recette mais par rapport à une autre modification en 2022 par rapport à 2007 donc on s'y perd un peu.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : La 18 je réponds au fur et à mesure hein. La 18 concerne des modifications de seuil qui passent de 30000 et de 30000 € et 50000 €. Ensuite, vous avez posé la question sur la 27 de l'occupation du domaine public, c'est le camion de pizza et la 31 32 33 concerne là aussi de l'occupation du domaine public. Les trois concernés, c'est pour le paddle, les balades en mer et les jeux gonflables.

Madame Véronique DELORT : OK. Merci.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Il y a-t-il d'autres questions sur cette partie-là ? La partie B concerne les décisions municipales relatives au marché public passer sur la procédure adaptée supérieur à 90000 €. Avez-vous des questions ? Pas de questions, je vous remercie.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ben écoutez, l'ordre du jour est épuisé. Avant de clôturer cette session, je souhaiterais vous préciser que le prochain conseil municipal aura lieu le 5 mai prochain. Il sera plus long. euh localisé cette fois-ci sur Mauguio. Nous procéderons essentiellement aux affaires courantes et les désignations qui restent encore à faire. Euh si vous avez des questions, des remarques, des attentes, n'hésitez pas à nous en faire part. Alors, si elle concerne le conseil municipal, bah quand vous en aurez pris connaissance, euh si vous pouvez les apporter 48 heures avant pour qu'on puisse vous apporter les éléments de réponse ou les documents que vous pourriez commander si vous le faites sur table le jour même, s'il est possible d'y répondre, nous y répondrons. Le jour même comprenez que il sera possible dans certains cas que les réponses vous soient apportées ultérieurement si nous a pas été permis de vous apporter les réponses à ce à ce moment-là. Nous procéderons la prochaine fois également sur les commissions municipales. Donc je vous invite euh à réfléchir entre vous sur les différentes personnes que vous souhaitez faire figurer au niveau de ces commissions. Le débat était sur les participations des différents groupes. J'y étais favorable il y a quelques années. J'y suis toujours favorable. Euh l'ensemble des groupes seront représentés euh à toutes les commissions, quel que soit le nombre de sièges que vous avez. Euh ça permettra à l'ensemble des groupes de s'exprimer. Les groupes qui ont obtenu un petit peu plus statutairement ont droit à plus de membres, ce qui n'était pas forcément le cas pour les groupes qui n'ont pas forcément beaucoup de sièges. J'ai souhaité que l'ensemble des conseillers, même s'ils n'ont pas de siège à ces commissions, puissent en avoir et qui ne soit évidemment pas dans la majorité pour vous permettre de de vous exprimer. Le prochain conseil, nous venons d'en parler. Les commissions, bah vous me ferez part de vos remarques. Si d'ici le 5 mai vous souhaitez me rencontrer ou rencontrer l'un de mes adjoints sur un sujet particulier ou sur la façon de travailler sur les prochaines années, vous avez fait quelques remarques et quelques propositions dans vos interventions aujourd'hui. Sachez que je vous recevrai avec plaisir pour en discuter. Comme je l'ai déjà annoncé à Madame Delort qui en a fait la demande. Avez-vous des questions et remarques avant de clôturer ce conseil municipal premier de Carnon et premier tout court d'ailleurs premier de Carnon depuis 3 à 4 ans et premier de cette nouvelle mandature ? Oui Madame Delort.

Madame Véronique DELORT : tout d'abord je veux juste revenir sur le point précédent donc je remercie monsieur le maire d'avoir programmé un entretien avec moi. C'est surtout dans mon cas pour parler des de l'attribution de des délégations au maire par le conseil municipal parce que en fait j'avais commencé à poser les questions et on avait arrêté donc on avait dit qu'on reprendrait. Sinon, j'ai deux points très rapidement. Donc la mairie a lancé un appel d'offre en avril, le 9 avril pour acquisition d'un navire neuf à propulsion thermique pour

le transport des passagers et en fait vous prévoyez un bac électrique comme nous. Donc nous voudrions savoir si vous comptez pas plutôt réparer le navire actuel ou comment est-ce que vous pensez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : je vous je vous remercie. Je vais me permettre de répondre sur cette question-là. que je sais pas si vous en avez d'autres mais merci pour cette question particulièrement pertinente. Effectivement la mandature précédente avait engagé ces éléments-là. Aujourd'hui, j'ai demandé au service et en particulier le délégué du port qui est monsieur Sylvain Lelièvre, la partie économique de Madame l'adjointe, la partie économique de Lydie Tarrolle ainsi que l'adjoint aux travaux, Monsieur Cavanna, de prendre ce sujet en main. Euh donc aujourd'hui effectivement la demande précédente avait été faite au service par la précédente mandature. Donc ils ont été saisis du sujet. Ma volonté effectivement d'étudier un bac électrique sur Carnon. Je vous confirme ce soir qu'aujourd'hui il n'y a pas eu d'achat qui est effectué. Donc euh n'hésitez pas à revenir vers les trois personnes déléguées qui sont en charge du dossier pour voir plus avant sur ce sujet. Mais moi ma volonté claire est effectivement celle-là. Après, on va travailler avec les services pour voir ce qui est technique techniquement faisable sur le cahier des charges pour ce bac électrique justement, les contraintes maritimes que l'on peut avoir et de respecter l'enveloppe budgétaire qui était initialement prévu puisque je vous le rappelle le conseil municipal du mois de février a voté les budgets. Donc, on est dans une marge de manœuvre contrainte. Mais merci de votre question qui était particulièrement pertinente sur ce sujet qui me donne l'occasion d'y répondre puis je n'avais pas abordé le sujet.

Madame Véronique DELORT : Et ben dernière question, c'est le ça concerne le conseil économique et citoyens de Carnon. Alors rapidement, est-ce que vous pourriez nous dire comment il va être constitué, comment se va se dérouler l'appel à candidature, et quels critères et le statut juridique ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui. Et bien écoutez là aussi pertinente, je l'ai évoqué tout à l'heure au niveau du parking. Il y a un certain nombre de sujets dont celui des parkings qui devront être évoqués en priorité. on ont évoqué le stationnement. D'autres autour de cette table ont évoqué d'autres sujets, notamment sur la voirie ou d'autres éléments. Ce conseil économique et citoyen dans la vision et dans la proposition que je fais à ce conseil municipal et celle dans la continuité de du projet que j'ai porté durant la campagne électorale, c'est-à-dire avoir des représentants des habitants de l'ensemble des quartiers que ce soit au niveau du port, au niveau de l'avenue Grassion Cibrand, des enclos ou de ou de Carnon ouest, d'avoir évidemment des représentants des commerçants Euh également la partie office du tourisme, port, bref, tous les acteurs économiques de la station, d'où son nom euh d'économique de comité économique et citoyen. Voilà, pour regrouper l'ensemble des acteurs puisque chacun des acteurs apporte une partie spécifique qui lui est propre, que ce soit au niveau professionnel, au niveau associatif ou au niveau résidentiel qui doivent être concertés avec la population pour arriver à des propositions qui seront ensuite faites à ce conseil. Donc le j'ai souhaité ne pas me précipiter sur ce sujet. J'ai chargé Patrice Bossard qui est à la fois adjoint en charge de la vie citoyenne et des quartiers mais également le référent de Carnon. C'est son sujet prioritaire. Euh donc n'hésitez pas à la fois sur la constitution au niveau vie des quartiers mais aussi sur la partie référence de Carnon à vous rapprocher de lui. Aujourd'hui euh les groupes de travail sont en train de réfléchir par avec les services pour le cadre légal qui lui est euh qui lui est associé. Mais n'hésitez pas que ce soit vous madame de Lor ou l'ensemble des conseillers municipaux qui soient de la majorité ou non de la majorité à vous rapprocher de Monsieur Bossard. L'objectif effectivement serait de lancer un appel à candidature avant ou au début de l'été au plus tard. C'est un objectif. Donc il reste à affiner pour pouvoir une avoir une mise en œuvre qui soit opérationnelle après l'été de telle manière à pouvoir faire des bilans notamment du parking mais d'autres sujets de la station. Euh mais je souhaite pas me précipiter pour permettre d'avoir un cadre à la fois juridique et de réflexion. Justement, ça commence par là. Comment considérer nos concitoyens de Carnon en bah justement en les faisant participer sur cette sur cette constitution ? Je crois Patrice, tu m'arrêtes que nous avons eu un peu plus de 150 personnes qui se sont manifestées lors de la réunion publique pour être intéressé sur ce comité.

Monsieur Patrice BOSSARD : Effectivement, 200 personnes nous ont demandé le bulletin. À ce jour, 97 y ont répondu. Mais nous allons communiquer puisque d'autres personnes peuvent encore rejoindre ce groupe

aujourd'hui qui permet d'avoir l'information sur le comité. Ce n'est pas de l'appel à candidature, je le précise, hein, c'est juste être privilégié pour avoir des informations sur la constitution du comité simplement.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Merci Patrice. S'il n'y a pas d'autres vous avez peut-être d'autres questions. Très bien. Ben écoutez, s'il n'y a pas une question de Monsieur Busset.

Monsieur Pierre BUSSET : Oui, tout à fait. C'est le délégué au devoir de mémoire qui s'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux mais également du public pour vous informer donc que le dimanche 26 avril prochain, c'est la journée commémorative des victimes de la déportation. Il va donc y avoir une première cérémonie à 10h30 à Carnon pardon et une cérémonie à 11h30 à Mauguio et en tant que délégué au devoir de mémoire, je souhaiterai la plus grande participation des conseillers et du public. C'est un moment important. Il y aura beaucoup d'autres rendez-vous tout au long de l'année. Donc j'essaierai de communiquer au mieux sur l'ensemble de ces commémorations. Euh je ne voudrais pas que ce soit le maire et trois personnes qui soient juste présentes à chaque fois. Donc je compte sur l'ensemble des habitants de Mauguio Carnon et sur leurs représentants et je vous remercie par avance. Merci à tous.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : L'ordre du jour étant épuisé et les questions également, ce conseil municipal est clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30

La secrétaire de séance,
Angeline DUTHILLEUX



LE MAIRE
Pierre-Martin CHAZOT

